

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

La médiathèque de **Parthenay-de-Bretagne** fait partie du réseau de 6 médiathèques coordonné par le syndicat intercommunal Syrenor, compétence « Lecture publique », qui comprend les médiathèques de :

La Chapelle des Fougeretz, Clayes, Gévezé, Montgermont, Parthenay de Bretagne et Saint-Gilles.

La médiathèque est à la disposition des habitants des communes concernées et de leurs environs.

Les horaires d'ouverture au public des 6 médiathèques sont affichés et portés à la connaissance du public.

L'accès aux médiathèques et la consultation sur place des documents sont libres (ouverts à tous) et gratuits.

Les mineurs fréquentant la médiathèque sont sous la responsabilité de leurs parents.

En signant le présent règlement, l'utilisateur s'engage à respecter :

- la **Charte communale multimédia,**
- la **Charte communale de prêt des DVD,**

affichées dans les médiathèques concernées.

PRÊT DE DOCUMENTS

L'inscription est valable 12 mois et renouvelable à la date anniversaire. Elle permet d'emprunter des documents dans les 6 médiathèques.

Chaque lecteur doit s'inscrire individuellement dans la médiathèque de sa commune de résidence en communiquant son identité et ses coordonnées. Ces données font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre compte lecteur sur le Réseau par le personnel habilité. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification pour les données qui vous concernent. Les opérations d'emprunt sont confidentielles.

Tout nouvel adhérent doit prendre connaissance du règlement et le signer. Pour les mineurs, le règlement devra être signé par les parents.

✂-----

FICHE D'INSCRIPTION À LA MÉDIATHÈQUE

Tarifs au 1^{er} janvier 2018

	RESEAU SYRENOR	HORS RESEAU
Individuel	7,20 €	11,10 €
2 adultes et + (vivant sous le même toit)	12,10 €	15,80 €

Gratuité pour les moins de 18 ans, les étudiants de moins de 25 ans, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires de la carte « Sortir ! », et toute personne ou famille nouvellement inscrite dans le réseau et nouvelle arrivante (depuis moins d'un an) sur la commune.

La carte est individuelle et permanente. En cas de perte, il vous sera demandé 3 € pour la remplacer.

Nom	Prénom	Date de naissance	CSP ¹	Adresse	Tel

¹ Catégories socio-professionnelles à compléter avec le n° correspondant à votre situation :

- | | | | |
|-------------------------|--------------------------|---------------|---------------|
| [01] sans profession | [03] employé | [05] retraité | [07] étudiant |
| [02] demandeur d'emploi | [04] profession libérale | [06] scolaire | [08] autres |

L'inscription donne accès aux ressources numériques disponibles sur le site des Médiathèques de Rennes métropole : <http://www.lesmediatheques-rennesmetropole.fr/>

L'adhérent doit signaler tout changement de domicile et rapporter sa carte de lecteur en cas de départ. La disparition d'une carte doit être signalée rapidement car l'utilisateur titulaire est responsable des documents empruntés sous son nom.

CONDITIONS DE PRÊT

L'inscription permet d'emprunter : 8 documents par carte, dont 1 nouveauté + 2 DVD fiction par famille pour une durée de 3 semaines (2 pour les nouveautés).

En dehors des nouveautés et des DVD fiction, un prêt peut être renouvelé sous réserve que celui-ci ne soit pas réservé par un autre usager. Les derniers numéros en cours des revues ainsi que les dictionnaires sont consultables sur place mais ne peuvent être empruntés ni réservés.

Un document peut être emprunté et rendu dans toutes les médiathèques du réseau Syrenor, une navette circule les mercredis après-midi assurant le transit des documents (hors DVD et cédéroms).

Le nombre de réservations est limité à 2 par adhérent. Lorsque le document réservé est disponible, l'adhérent dispose de 15 jours pour le retirer dans sa médiathèque d'inscription. Les cédéroms et DVD ne sont pas réservables, l'emprunt et le retour s'effectuent uniquement dans leur médiathèque d'origine, actuellement La Chapelle-des-Fougeretz ou Montgermont.

Des documents destinés aux adultes ne peuvent être empruntés avec une carte enfant.

PRÉCAUTIONS D'USAGE

L'adhérent est tenu de respecter le calme à l'intérieur de la médiathèque et de ne pas causer de nuisances ni au personnel ni aux autres usagers.

Il est strictement interdit de boire, manger ou fumer dans les locaux, de rentrer en roller ou tout autre engin, ainsi que d'utiliser les téléphones portables.

La duplication et l'utilisation des documents sont soumises au respect de la législation en vigueur.

L'adhérent s'engage à prendre soin des documents qu'il emprunte. Il devra signaler toute détérioration, **sans effectuer la réparation lui-même**. En concertation avec le responsable de la médiathèque, il devra remplacer tout document perdu ou détérioré.

Les documents empruntés par les mineurs le sont sous la responsabilité de leurs parents : choix des documents, retour dans les délais, dégradations éventuelles occasionnées.

✂-----

Je souhaite être informé au moyen de mon adresse électronique :

.....@.....

- de la disponibilité de mes réservations
- de l'actualité du Réseau des médiathèques Syrenor
- des rappels en cas d'éventuels retards de documents

Nom : **Prénom** :

Lu et approuvé

Date :

Signature

